



les personnes handicapées en Franche-Comté

de la reconnaissance... à l'emploi

2006



Centre de développement
des ressources pour l'emploi



Fondatrice de la prise en charge du handicap, la loi d'orientation du 30 juin 1975 affirmait le devoir de la nation envers les personnes handicapées. Elle marquait le passage d'une prise en charge basée sur la notion d'assistance et de réparation à une prise en charge reposant sur la notion de solidarité et pour la première fois, elle organisait l'ensemble des droits des personnes handicapées.

Trente ans plus tard, cette loi n'est plus adaptée ; l'objectif d'intégration des personnes handicapées dans la société n'est toujours pas atteint. Des débats s'organisent, des textes viennent combler les lacunes. La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 pose ainsi le principe d'un droit à compensation des conséquences du handicap et élargit les domaines dans lesquels s'exerce l'obligation nationale de solidarité.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées réforme définitivement la loi de 1975. Fondée sur des principes généraux de non discrimination et sur le libre choix de chacun de son projet de vie, elle vise à garantir l'égalité des droits et des chances pour les personnes handicapées.

Cette loi réaffirme notamment le droit à compensation de la personne handicapée, elle instaure le principe du "guichet unique" en créant dans chaque département une maison départementale des personnes handicapées ; sur le champ de l'emploi, elle renforce dans l'entreprise le droit de non discrimination et d'égalité de traitement entre tous les salariés... (pour en savoir plus www.agefiph.fr et www.handicap.gouv.fr)

Les premières dispositions introduites par la loi sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2006. Ainsi l'année 2005 est la dernière image de la situation de l'emploi et de la formation des personnes handicapées avant les modifications induites.

Le présent document, comme les précédents, propose une vision d'ensemble de la population handicapée et de sa situation vis-à-vis du marché du travail. Il a pour objectifs de contribuer à une meilleure connaissance de ce public et de constituer un repère pour les analyses à venir. Pour cela, il rassemble, analyse et synthétise les différentes sources statistiques disponibles afin de présenter l'ensemble des étapes repérées dans l'itinéraire vers l'emploi ou le maintien dans l'emploi d'une personne handicapée.

Ce document est le fruit d'une volonté commune de partager des données et de construire un outil d'information et d'aide à l'orientation des politiques locales en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

Nous remercions de leur précieuse collaboration, les membres du comité de pilotage, les acteurs de terrain et spécialistes du champ de l'insertion des personnes handicapées ainsi que l'ensemble des organismes ayant fourni les données nécessaires à la réalisation de ce document.



La Franche-Comté et ses départements	1
La reconnaissance d'un handicap par la Cotorep	9
La population handicapée en milieu spécialisé	19
Les demandeurs d'emploi handicapés	25
Les établissements assujettis à la loi de 1987	33
Les salariés handicapés en emploi	43
Les dispositifs d'insertion	51
La formation professionnelle des personnes handicapées	61
Les résultats d'insertion	69
Glossaire	79

